



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 9 septembre 2021

Délibération n°44/2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN et le 9 septembre à neuf heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 27 août 2021.

Membres présents : Messieurs Philippe BOUTY, Jean-François DAURE, Patrick MARDIKIAN, Michel CARTERET, François BONNEAU, François NEBOUT, Jérôme SOURISSEAU, Gérard ROY et Xavier BONNEFONT.
Mesdames Martine PINVILLE, Virginie LEBRAUD, Fabienne GODICHAUD, Nicole BONNEFOY, Hélène GINGAST, Nelly VERGEZ, Stéphanie GARCIA et Valérie SCHERMANN.

Membres absents ou excusés : monsieur Gérard DESAPHY,
Mesdames Charline CLAVEAU et Caroline COLOMBIER.

Monsieur Gérard DESAPHY donne pouvoir à monsieur Xavier BONNEFONT.

Membres consultatifs présents : monsieur Andréas KOCH.
Madame Anne FRANGEUL.

Membres consultatifs absents excusés : monsieur Daniel BRAUD et madame Cécile FRANCOIS.

Objet : Résidence de narration graphique Partenariat entre l'EESI, la Cité de la BD et le Pôle Image Magelis, et résidence de cinéma d'animation Partenariat entre l'EMCA, la Cité de la BD et le Pôle Image Magelis - Année 2021 – 2022

Afin de renforcer le positionnement d'Angoulême et de la Charente comme territoire de création et de formation au niveau national et international, la Cité internationale de la bande dessinée et le Pôle Image Magelis ont mis en place, en 2019, un partenariat innovant visant à offrir un soutien spécifique à un jeune diplômé de l'une des écoles du Campus de l'Image afin d'accompagner ses débuts d'activité et de professionnalisation.

Depuis la mise en place de ce dispositif, trois bourses ont été accordées : deux à l'EESI et une à l'EMCA.

Chaque année, afin de sélectionner les candidats, un appel à projet est diffusé au mois d'avril-mai. Les candidatures sont examinées par le comité d'agrément de la Maison des Auteurs au cours de sa session du mois de juin. Un représentant, artiste-auteur, de chacune des écoles et un représentant du Pôle Image Magelis sont associés à la sélection.

La Maison des Auteurs accueille les résidents et met à disposition un atelier équipé. La Maison des Auteurs et l'école dont est issu le lauréat apportent par ailleurs un accompagnement administratif et juridique. Un enseignant artiste-auteur de l'école est associé au suivi du projet.

Afin de permettre à chacun des résidents lauréats de se consacrer à sa création, il est proposé d'octroyer une bourse de création d'un montant annuel de 9600 €. Cette bourse est financée à hauteur de 50% par le Pôle Image et 50 % par l'école dont est issu le résident. La bourse est versée mensuellement par l'école au lauréat pour un montant de 800 €.

Le budget prévisionnel annuel total d'une résidence est évalué à 16 050 €.

Pour l'année 2021-2022 il est proposé d'octroyer trois bourses d'une durée d'un an chacune :

- Deux bourses de résidence de narration graphique en partenariat avec l'EESI
- Une bourse de cinéma d'animation en partenariat avec l'EMCA

Les lauréats doivent débiter leur résidence courant septembre.

Il est par ailleurs prévu qu'une présentation des projets de résidence des auteurs soit réalisée dans le cadre de l'exposition annuelle des résidents de la Maison des auteurs présentée à l'occasion du Festival international de la bande dessinée d'Angoulême.

Les projets de convention relatifs aux résidences de narration graphique et résidence de cinéma d'animation et à leur financement sont présentés en annexe. Ils ont pour but de préciser les obligations des partenaires et de détailler les modalités de versement de l'aide financière accordée par le Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis.

Deux projets de convention sont proposés :

- Convention pour l'octroi de deux bourses de résidence de narration graphique entre l'Ecole Européenne Supérieure de l'Image, la Cité internationale de la bande dessinée et le Pôle Image Magelis
- Convention pour l'octroi d'une bourse de résidence de cinéma d'animation entre l'Ecole des Métiers du Cinéma d'Animation, la Cité internationale de la bande dessinée et le Pôle Image Magelis

.....

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- acceptent le principe et les termes des conventions établies au titre de l'année 2021-2022 ;
- autorisent monsieur le Président à les signer, ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 15 Sept. 2021
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 15 Sept. 2021
[Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982]

Angoulême, le 15 Septembre 2021

Signé: Le Président

Le Président,
Philippe BOUTY

